Hommes & migrations
Revue française de référence sur les dynamiques migratoires

1304 | 2013
Frontières

Reconfigurations ethniques à Mayotte

Frontière avancée de l'Europe dans l'Océan indien

Myriam Hachimi Alaoui, Élise Lemercier et Élise Palomares

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2641
DOI : 10.4000/hommesmigrations.2641
ISSN : 2262-3353

Éditeur
Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée
Date de publication : 1 octobre 2013
Pagination : 59-65
ISBN : 978-2-919040-24-7
ISSN : 1142-852X

Référence électronique
Myriam Hachimi Alaoui, Élise Lemercier et Élise Palomares, « Reconfigurations ethniques à Mayotte », *Hommes & migrations* [En ligne], 1304 | 2013, mis en ligne le 01 janvier 2017, consulté le 03 mai 2019. URL : http://journals.openedition.org/hommesmigrations/2641 ; DOI : 10.4000/hommesmigrations.2641

Tous droits réservés

Série *Territoire*, Gilles Delmas, 2002

© Musée de l'histoire de l'immigration,
Courtesy de l'artiste

RECONFIGURATIONS ETHNIQUES À MAYOTTE

FRONTIÈRE AVANCÉE DE L'EUROPE DANS L'OCÉAN INDIEN

par MYRIAM HACHIMI ALAOUI, *maître de conférences à l'université du Havre (CIRTAI/IDEES) et associée à l'équipe ERIS du Centre Maurice-Halbwachs,*
ÉLISE LEMERCIER, *sociologue, maître de conférences à l'université de Rouen et chercheure au laboratoire DySoLa,* **et ÉLISE PALOMARES,** *socio-anthropologue, maître de conférences à l'université de Rouen, chercheure au DySoLa et associée à l'Urmis.*

À Mayotte, département français depuis 2011, les migrants sont pour la plupart comoriens, originaires des îles voisines de Grande Comore et d'Anjouan. Le contrôle de ces mouvements migratoires est devenu un enjeu politique majeur depuis les années 1990. Dans leur tentative de mettre à distance symbolique les habitants originaires des autres îles de l'archipel, les habitants de Mayotte visent à établir pleinement leur inclusion au sein de l'État français, laquelle demeure incertaine du fait de frontières "raciales" internes persistantes.

L'île de Mayotte, un destin singulier

101e département français depuis 2011, région ultrapériphérique de l'Europe au sein de l'océan Indien depuis 2012, l'île de Mayotte connaît un destin singulier. Alors que les années 1970 sont marquées par les indépendances, la population de Mayotte choisit de rester française, rompant ainsi avec le reste de l'archipel des Comores qui s'engage dans une voie politique nouvelle. L'île se trouve désormais en position névralgique comme frontière avancée de l'Europe dans l'océan Indien. Un tiers de la population y serait en situation irrégulière, principalement originaire de l'Union des Comores, notamment d'Anjouan, l'île la plus proche. À partir d'une enquête ethnographique réalisée en 2012 et 2013[1], cet article analyse comment le durcissement des politiques migratoires et l'intense politisation de l'immigration qui a accompagné la partition politique de l'archipel ont transformé le sens attribué aux liens historiques, culturels et familiaux existant au sein de l'archipel. Il restitue pour ce faire la mobilisation en faveur de la "préférence locale" entrée dans le débat public en 2006 à la suite du recrutement d'un "Comorien" (de nationalité française) par la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM)

1. Cette recherche a été réalisée dans le cadre du projet ANR INEMA, "La départementalisation de Mayotte : construction et traitement des inégalités sociales et linguistiques", dirigé par Foued Laroussi, appel d'offre ANR "Inégalités", 2012- 2015.
La méthodologie de recueil des données repose sur une enquête ethnographique de terrain constituée d'observations et d'entretiens semi-directifs auprès d'acteurs politiques locaux réalisés en mai 2012 et en mai 2013.

et qui met en jeu la composition de l'élite politico-administrative de l'île. Ce débat public sur la "préférence locale" éclaire la manière dont les rapports sociaux se sont reconfigurés autour de la nationalité française, produisant des figures de l'altérité : "*Mzungus*", terme shimaoré[2] désignant les Français "blancs" originaires de la métropole, "Comoriens", "binationaux", "clandestins", "Anjouanais" et "Africains du continent".

Alors que les années 1970 sont marquées par les indépendances, la population de Mayotte choisit de rester française, rompant ainsi avec le reste de l'archipel des Comores qui s'engage dans une voie politique nouvelle.

Les débuts de la colonisation française à Mayotte datent de 1841, lorsque l'île fut vendue à la France par le sultan Andriantsouli. La référence à 1841 constitue un mythe fondateur dans le discours des partisans du rattachement à la France[3]. Cette date représente à leurs yeux le moment où la menace historique que représentait l'impérialisme des autres îles a été écartée, ce qui vient justifier la départementalisation intervenue cent soixante-dix ans plus tard[4]. La colonisation se poursuit en 1946, quand l'archipel dans son entier (Mayotte, Anjouan, Grande Comore, Moheli) devient département d'outre-mer (DOM). Progressivement, des tensions vont naître entre les îles inégalement dotées par la métropole. Mais c'est plus particulièrement le transfert de la capitale de Dzaoudzi à Mayotte vers Moroni – devenu effectif en 1962 – qui a fait naître un lourd ressentiment couplé à un sentiment d'injustice et d'humiliation à Mayotte. Ce déplacement de la capitale est régulièrement cité comme l'un des déclencheurs de la volonté de Mayotte de se séparer du reste de l'archipel[5]. Il a conduit à la création de l'Union pour la défense des intérêts de Mayotte (UDIM) pour empêcher le transfert, devenue en 1967 le Mouvement populaire mahorais (MPM) qui portera le projet de la départementalisation de l'île. Les femmes ont joué un rôle important dans cette lutte, notamment celles qui constituèrent le "commando des Chatouilleuses[6]". Véritables symboles du combat pour Mayotte française, elles ont contribué à la popularisation du MPM, parvenant à rallier à leur cause la grande majorité des femmes mahoraises[7]. Leur slogan, "Nous voulons être français pour être libres", est devenu avec elles l'emblème de la lutte pour la départementalisation. Jusqu'à ce qu'elle soit assurée que son destin politique se détache de celui des Comores, la société mahoraise est animée par la division entre *sorodats*, partisans du rattachement à la France, et les *serrer-la-main*, favorables à l'unité comorienne.

Les débuts de la stigmatisation de l'immigration comorienne

Deux référendums, l'un en 1974 et l'autre en 1976, entérinent le choix du rattachement de Mayotte à la République française, à la suite duquel le statut de collectivité territoriale est attribué à l'île[8]. Censé être provisoire, ce statut durera vingt-cinq années. Cette hésitation de la France à accorder un statut définitif à Mayotte inquiète les pro-Mayotte française qui, dans les années 1980, brandissent régulièrement "la menace comorienne[9]". Après un quart de siècle d'incertitude statutaire, les élus mahorais obtiennent en 2000 la tenue d'un troisième référé-

2. En shimaoré, langue comorienne proche du swahili, le pluriel de "*Mzungu*" est "*Wazungu*", mais la forme singulière est en général utilisée dans les discours en français que nous avons recueillis sur le terrain, c'est pourquoi nous la conservons dans cet article. **3.** Juliette Sakoyan, "Un souci en partage. Migrations de soins et espace politique entre l'archipel des Comores et la France", thèse d'anthropologie, Ehess, 2010. **4.** Par exemple, dans une interview au *Figaro* le 20 septembre 2005, un sénateur de l'époque se réfère à "*1841 : date à laquelle notre sultan a vendu Mayotte à la France pour justement la protéger des invasions anjouanaises*", justifiant ainsi les mesures actuelles de reconduite à la frontière des Comoriens. **5.** Voir, entre autres, Rémi Carayol, "L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000", Centre de recherches sur les sociétés de l'océan Indien, université de la Réunion, 2008, www.cresoi.fr. **6.** Surnom donné à ces femmes pour leur pratique de la chatouille, dont Mamaye Idriss (doctorante en histoire, Paris VII, SEDET) a démontré qu'elle renvoie à un éventail de "pratiques plus ou moins violentes". Voir Idriss Mamaye, "Le mouvement populaire mahorais. Le combat pour Mayotte française (1958-1976)", mémoire de master-2, et "La chatouille comme arme politique. Réalité ou illusion ? Le mouvement des Chatouilleuses et le combat pour Mayotte française (1958-1976)", communication au séminaire "Femmes, genre et mobilisations collectives en Afrique", CEMAf, 18 octobre 2012.
7. *Ibid*. **8.** La présence française à Mayotte n'est pas reconnue par l'ONU en raison du principe d'intangibilité des frontières issues de la colonisation. Elle n'est pas non plus reconnue par l'Organisation de l'union africaine (OUA).

rendum pour statuer de l'avenir de Mayotte. La départementalisation est plébiscitée à 73 %. Une ultime consultation a lieu en 2009 où 95 % des votes exprimés sont en faveur de la départementalisation, finalement actée en 2011. Tout au long de ces années marquées par la volonté de Mayotte de rester "française à tout prix[10]", les élus ont participé à la construction d'une identité politique se définissant comme spécifiquement mahoraise[11]. Cette logique de singularisation ne doit pas faire oublier la réalité des échanges et des liens familiaux, culturels et économiques étroits entre les îles, comme l'a montré Juliette Sakoyan sur les migrations de soins[12].

À partir des années 1990, un discours stigmatisant l'immigration comorienne se développe. En 1995, sous la pression des élus locaux, le gouvernement Balladur instaure un visa pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre à Mayotte. Au regard des difficultés à obtenir un tel visa, cousins, oncles, tantes ou grands-parents des îles voisines deviennent de potentiels clandestins. En 2005, la lutte contre l'immigration clandestine organisée par l'État s'intensifie, le nombre de reconduites à la frontière passant de 6 000 en 2005 à 13 253 en 2006 et à 24 278 en 2011[13], au prix de plusieurs centaines de morts en mer chaque année. Cette priorité donnée à la lutte contre l'immigration clandestine est soutenue par une large part de la population mahoraise. L'argument démographique nourri par un discours alarmiste sur la natalité des "Comoriennes" est fréquemment avancé pour la justifier. Le ministre de l'Outre-Mer, François Barouin, avait évoqué la possibilité de réformer à Mayotte le droit du sol : "*Deux tiers des mères sont comoriennes, et environ 80 % d'entre elles sont en situation irrégulière. (…) Le droit du sol ne doit plus en être tabou*[14]." Mayotte est ainsi utilisée comme un "laboratoire" où pourraient s'expérimenter des mesures qui permettraient de durcir davantage les frontières nationales. La politisation de l'immigration comme "problème social" est donc née à Mayotte de la combinaison singulière du contexte local et national. Les manifestations contre l'immigration clandestine se multiplient dans les années 2000. En 1990, déjà, 5 000 à 6 000 personnes avaient manifesté au sein d'une "marche verte" pour dénoncer l'installation des clandestins à Mayotte[15]. En 2003, à Bandrele, au sud de l'île, le maire d'un village fait détruire les habitations de Comoriens clandestins[16]. Plus récemment, en 2012, des femmes sont allées dans des écoles du sud de l'île pour en faire sortir les élèves sans papiers. Si ces actions ne recueillent pas l'assentiment de tous, il n'en reste pas moins qu'il existe un certain consensus autour de l'idée que l'immigration comorienne constitue un problème pour le développement économique et social de l'île.

Quand le recrutement d'un cadre français d'origine comorienne interroge les frontières de la nation

Au début de l'année 2006, les mobilisations contre l'immigration comorienne vont prendre un tour nouveau à l'occasion du recrutement de Daniel Bacar, un Français d'origine anjouanaise, comme directeur adjoint des ressources humaines à la Caisse de Sécurité sociale de Mayotte (CSSM). Dès janvier, des manifestations sont organisées par un collectif de femmes, les Femmes leaders de la vie publique mahoraise, qui revendique une filiation avec les "Chatouilleuses" du combat pour "Mayotte française". Début février, elles envahissent à plusieurs reprises la Caisse de Sécurité sociale pour tenter d'annuler ce recrutement et revendiquer

9. Rémi Carayol, "L'histoire de Mayotte de 1946 à 2000", *op. cit.* **10.** Sophie Blanchy, "Mayotte : française à tout prix", in *Ethnologie française*, "Outre-mers : statuts, cultures, devenirs", n° 4, oct.-déc. 2002, pp. 677-689. **11.** Estelle Richard, "Compétence métisse : mobilisations et métier politique à Mayotte 1975-2005", thèse de science politique, université de Montpellier-I, 2009.
12. Juliette Sakoyan, "Un souci en partage. Migrations de soins et espace politique entre l'archipel des Comores et la France", *op. cit.* **13.** Luc Legeard, "L'immigration clandestine à Mayotte", in *Outre-Terre*, vol. 3, n° 33-34, 2012, pp. 635-649.
14. Entretien accordé au *Figaro Magazine* daté du 17 septembre 2005. Notons que cette présentation du droit du sol est fausse, car le droit français ne consacre pas le droit du sol intégral. Le fait d'être né en France de parents étrangers n'ouvre l'accès à la nationalité qu'à certaines conditions (âge et durée du séjour sur le territoire français).

un droit à la "préférence locale". L'une d'elles nous explique ainsi qu'il aurait été recruté par "*piston du directeur*", lui-même "*marié à une Anjouanaise*", et qu'un candidat mahorais aurait été écarté par le truchement d'un "*stage bidon en métropole*". Une collaboratrice de la CSSM d'origine comorienne rappelle que son recrutement s'est fait par des procédures classiques. Plus qu'en s'opposant explicitement à la "préférence locale", elle justifie le recrutement de Daniel Bacar en énumérant les éléments de son ancrage local et national : "*marié à une femme 'ici'*", il aurait été président d'une association de Mahorais à Nancy et aurait bénéficié d'une bourse du département de Mayotte durant ses études. À l'inverse de ces gages d'autochtonie, les Femmes leaders décrivent cet homme comme un "*binational*" franco-comorien et "*enfant de gendarme aux Comores*[17]", à comprendre comme intimement lié à l'ancienne administration coloniale grand comorienne. Au cœur du contentieux réside l'idée qu'une fois en poste au sein des ressources humaines, ce Franco-Comorien privilégiera les Franco-Comoriens et les Comoriens au détriment des Mahorais pour les futurs recrutements et la gestion des carrières.

À partir des années 1990, un discours stigmatisant l'immigration comorienne se développe. En 1995, sous la pression des élus locaux, le gouvernement Balladur instaure un visa pour tout ressortissant comorien souhaitant se rendre à Mayotte.

Cette mobilisation a mis sur le devant de la scène publique le débat sur la "préférence locale". Contrairement à d'autres contextes, tels que la Nouvelle-Calédonie, où la revendication de la "préférence locale" s'est d'abord construite par opposition aux "métropolitains" qui occupaient les postes d'encadrement, ici, elle est présentée comme une mesure de protection contre la domination de grandes familles de "Comoriens", fussent-ils de nationalité française.La mobilisation des Femmes leaders réactive tout en le réactualisant le thème de la menace historique que représenteraient les Comoriens. Interviewée dans la presse locale, l'une d'elles explique : "*Nous, on n'est pas d'accord pour que des postes à responsabilité, des postes clés, soient tenus par des gens originaires des Comores. On ne refuse pas leur embauche parce qu'ils sont de nationalité française, mais pas à des postes de responsabilité. (…) Parce que c'est le cœur de la maison. Aux ressources humaines, c'est là où on recrute, déclasse, donne des promotions. Automatiquement, les gens originaires des Comores vont privilégier leurs concitoyens comoriens*" (*Kashkazi*, n° 27, 9 février 2006). Ce discours trouve un écho favorable parmi les élus. La majorité des Femmes leaders sont membres de partis politiques locaux et nationaux (UMP, MDM et PS) et sont proches des élus locaux. Certains de ces partis se réunissent avec elles lors de "comités de coordination" de la mobilisation. Néanmoins, une partie des élus locaux souhaitent se distancier de la virulence de certains propos, comme ceux comparant les Français d'origine comorienne occupant des postes à responsabilité à "*une larve qui va pondre des œufs*" (*Kashkazi*, n° 27, 9 février 2006). Il n'en reste pas moins que les liens entre le mouvement des Femmes leaders et le monde politique sont nombreux. C'est d'ailleurs pour cela que, non sans un certain sexisme, elles sont parfois accusées d'être manipulées par ces élus masculins qui n'assumeraient pas de transgresser ouvertement les normes républicaines interdisant officiellement la stigmatisation raciste.

La construction des figures de l'altérité

Bien au-delà de la question des postes à responsabilité, la mobilisation des Femmes leaders se réfère, autant qu'elle l'alimente de façon spécifique, à la constitution de l'immigration comme le problème de l'île, en structurant une mobilisation d'acteurs publics autour d'une même revendication, la "pré-

15. Alix Dijoux, "Menaces d'orages sur Mayotte", in *Le Monde*, 30 mai 1990 : "*En Outre-mer aussi la cohabitation avec les émigrés étrangers provoque des tensions, même à Mayotte où les 'cousins' venus des Comores voisines sont traités comme des indésirables.*"
16. Laurent Decloitre, "Les feux de la haine à Mayotte", in *Libération*, 13 novembre 2003. **17.** Le fait que Daniel Bacar soit le frère de Mohammed Bacar, le président anjouanais de l'époque (ce qu'elles ignoraient initialement), a contribué à nourrir le ressentiment à son égard. Deux ans plus tard, interviendra ce qui a été désigné comme l'"affaire Bacar", dont Juliette Sakoyan (2010) retrace la chronologie. En mars 2008, ce président déchu par l'armée de l'Union des Comores a été exfiltré par les autorités françaises vers Mayotte puis La Réunion, déclenchant des manifestations dans tout l'archipel.

férence locale". Au-delà de cet événement, cette mobilisation donne à voir la manière dont les rapports ethniques se reconfigurent à Mayotte autour de la réactivation de la théorie du "complot comorien" contre "Mayotte française".

Deux figures de l'altérité se dessinent ainsi : le "binational comorien" et la "femme ajouanaise". L'affaire de la CSSM réactive celle du "binational comorien", dans la continuité de la figure ancienne du Comorien de nationalité française, membre de l'élite, datant de la période coloniale. Contrairement aux deux îles voisines, Grande Comore et Anjouan, Mayotte n'a jamais été caractérisée par la présence d'une aristocratie locale influente, les "grandes familles" liées par des alliances de mariage. Jusqu'à l'indépendance des Comores, l'élite grand comorienne était quasiment la seule à pouvoir accéder à l'instruction secondaire et donc aux postes à responsabilité, y compris à Mayotte. Or le souvenir est encore vivace de la période où cette élite a quitté Mayotte lors du transfert de la capitale. "*Le gouvernement des Comores a tout pris, depuis les ampoules jusqu'aux maris. (…) Ils ont pris même les poteaux électriques, ils ramassaient tout",* nous confia la fille d'une célèbre "Chatouilleuse". La figure de la "femme anjouanaise" est désignée comme l'opératrice concrète de cette revanche historique. Ce sont sa sexualité et sa fécondité qui feraient d'elle un danger contemporain pour Mayotte française. Elle n'hésiterait pas à frayer avec des "*hautes personnalités venues de métropole*" pour favoriser la promotion de Comoriens à des postes clés. Associée au droit du sol, sa fécondité plus élevée que celle des Mahoraises produirait de futurs "binationaux comoriens" pouvant voter pour le rapprochement avec les Comores. Usant d'une rhétorique qui consiste à blâmer la victime, les "Anjouanaises" expulsées se voient accusées d'abandonner leurs enfants, les destinant à devenir d'incontrôlables délinquants. Ces discours sur l'immigration comme problème se déclinent au travers de différentes formes d'altérisation fortement imbriquées aux rapports de classe et de genre.

Des rapports ethniques, de classe et de genre

La constitution de cette frontière ethnique ne saurait être exclusivement attribuée à une dynamique autonome du contentieux historique entre les Mahorais et les autres Comoriens. En effet, ces stratégies de distinction vis-à-vis de "l'Autre" s'opèrent systématiquement en référence à la métropole, aux Français (fonctionnaires) métropolitains "blancs" (les "*Mzungus*") et à l'histoire coloniale française. Les Mahorais rencontrés se présentent volontiers comme ayant fait l'effort de se conformer aux normes et aux valeurs de la République française. Ils évoquent souvent la réputation qui leur est faite par les Grand Comoriens : des individus à contre-courant de l'Histoire qui auraient choisi la tutelle plutôt que l'indépendance et qui seraient incapables de sortir de la soumission (économique, religieuse, sexuelle) vis-à-vis de la France et des "*Mzungus*". Face à ces accusations, ils expriment avec force leur choix assumé de la France, acceptant la contre-partie des transformations normatives et des valeurs associées à ce statut, contrairement aux "Autres". Ces efforts consentis, définis comme la preuve de leur "loyauté" à l'égard de la République française, sont très souvent mis en avant dans les discours recueillis. C'est notamment le cas des règles d'hygiène imposées par l'État français, au cœur de la mobilisation actuelle des Femmes leaders contre le commerce informel dans le centre de Mamoudzou. Elles dénoncent un amalgame insupportable entre les Mahorais et "les autres" qu'opèrent des métropolitains : "*C'est très important de le souligner, la femme mahoraise n'étale jamais les denrées alimentaires par terre parce que quand on vient, on voit ça : 'Ah ! les habitants de Mayotte sont sales !'*

Ces discours sur l'immigration comme problème se déclinent au travers de différentes formes d'altérisation fortement imbriquées aux rapports de classe et de genre.

Mais les Mahorais ne sont pas sales (…) donc ça, ça vient d'où ? D'Anjouan ? de Madagascar ? d'Afrique ? C'est très important que ceux qui viennent d'arriver sachent que c'est pas nous" (une Femme leader). Le commerce informel concentre un nombre élevé de griefs à l'encontre de l'Autre (dégradation de l'image touristique, saleté inédite, manque à gagner fiscal…). Il y aurait un laisser-faire vis-à-vis de la vente informelle qui contrasterait avec le contrôle tatillon exercé par les métropolitains à l'encontre des commerces d'alimentation des Mahorais.

Dans les discours, le lien à la République française ne se limite pas à ses dimensions politique et morale. Ce rattachement comprend une dimension intime et affective, un sentiment sincère à l'égard des "Mzungus" qui ne serait pas réciproque.

De la même façon, les Mahoraises se présentent fréquemment comme respectant les normes procréatives postcoloniales qui font de la réduction des naissances un outil indispensable au développement de l'île[18]. Rappelons que, dans les années 1990, une politique de réduction des naissances nommée "1, 2, 3, *basi*[19]" encourageait à limiter à trois le nombre d'enfants par femme et était soutenue par une grande diversité d'acteurs, y compris religieux. Ces efforts pour être conformes à la République contrastent, selon nombre de Mahoraises, avec la forte natalité des "Anjouanaises" suspectées de profiter de manière indue des droits de l'État social français et d'engendrer une population susceptible de choisir de revenir "dans le giron" des Comores.

Dans les discours, le lien à la République française ne se limite pas à ses dimensions politique et morale. Ce rattachement comprend une dimension intime et affective, un sentiment sincère à l'égard des "*Mzungus*" qui ne serait pas réciproque. Le "*Mzungu*" est dépeint comme retranché dans son quartier ségrégé et sécurisé, s'installant quelques mois ou années à Mayotte, restant sans relations avec les Mahorais. La conviction du manque de reconnaissance des sacrifices consentis pour faire partie de la République est mal vécu, parfois même sur le mode de la trahison : "*Nous on se dit, on a choisi d'être français. On est fiers d'être français, on veut vivre avec les Français, les 'Mzungus', il n'y a pas de problème. Quand on a fait le mouvement de Daniel Bacar pour qu'il quitte le poste de responsabilité à la Caisse, on a dit : 'Ce poste-là revient à un Mahorais ou à un Français métropolitain et non pas à un Français comorien, pas à un Français malgache.' On n'a pas de problèmes avec les 'Mzungus', on les aime bien, on a choisi d'être avec eux, on peut vivre avec eux éternellement mais que ce soit à double sens, qu'ils nous aiment aussi, qu'ils pensent à nous aussi*" (une des Femmes leaders). Ce sentiment de trahison est renforcé par celui d'une complaisance supposée des "*Mzungus*" à l'égard des Comoriens dont ils prendraient la défense idéologique sans les côtoyer quotidiennement. Dans cette perspective, les "*Mzungus*" sont le symbole d'un État français qui ne prendrait pas la mesure de l'ampleur du "problème" que représente, pour les Mahorais, l'immigration.

Un rapport inquiet à la nationalité française

Dans la construction d'une image positive de leur groupe d'appartenance, les Mahorais se présentent comme dotés d'une "supériorité morale" (éducative, hygiénique, normes procréatives) lorsqu'ils se comparent aux étrangers et aux binationaux comoriens. Comme Norbert Elias[20] l'a déjà démontré, ce type de discours joue un rôle déterminant dans la production d'un ordre statutaire inégalitaire. Attribuer un déshonneur à "l'autre" est un phénomène complémentaire à celui de s'attribuer du charisme pour maintenir un monopole sur les positions clés dans l'ordre social. La dépréciation de "l'autre" est un moyen de réassurance permanent de sa supériorité. Si la décolonisation des

18. Élise Lemercier, Valelia Muni Toke, "Avorter à Mayotte. Regards croisés, sociologique et linguistique, sur les normes procréatives en situation postcoloniale", *in* Anne-Françoise Zattara-Gros (dir.), *Bioéthique et genre*, Paris, LGDJ, 2013.
19. Que l'on peut traduire littéralement par "1, 2, 3, c'est assez". **20.** Norbert Elias, "Remarques sur le commérage", in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 60, 1985, pp. 23-29.

autres îles des Comores a permis aux Mahorais d'accéder à un meilleur statut dans l'ordre social qui s'est construit à l'échelle de l'archipel, comment expliquer la force, voire la violence des discours de distinction à l'égard des Comoriens, en particulier vis-à-vis des binationaux ? À notre sens, c'est précisément à cause de l'incertitude entourant cette position. Le sentiment d'appartenance et le repli sur soi augmentent lorsque les groupes venant d'accéder à une meilleure position sont menacés de déclassement[21]. La proximité vis-à-vis d'"étrangers nouveaux arrivants" met en danger leurs efforts de différenciation.

Or la plus haute position sociale relative des Mahorais est incertaine à plus d'un titre. Ils ressentent la fragilité de leur inclusion nationale, le statut français de Mayotte n'étant perçu comme définitif que depuis 2011. L'imbroglio juridique actuel, où même les juges semblent perdus, contribue à un rapport inquiet à la nationalité française, comme si elle était de moindre valeur. Cette incertitude est aussi entretenue par le statut déprécié des Mahorais émigrés hors de l'île, notamment à la Réunion où les Mahoraises sont accusées de migrer pour bénéficier de l'allocation parent isolé[22]. Enfin, cette inclusion incertaine est liée à la persistance d'une frontière "raciale" (au sens d'une frontière ethnique infranchissable et naturalisée) entre les Mahorais et les "*Mzungus*", lisible dans le quotidien des relations sociales à Mayotte.

La ségrégation sociospatiale, les sociabilités assez fortement cloisonnées et la visibilité de la ségrégation verticale des emplois en sont les aspects matériels les plus saillawnts qui s'accompagnent de stéréotypes racistes. Pour les Mahorais, il faudrait donc à tout prix se séparer des Comoriens (et des Africains), dans les faits comme dans l'imaginaire, pour pouvoir assouplir cette barrière "raciale" et accéder à l'égalité nationale, égalité décrite comme impossible à atteindre en "restant" avec les Comoriens.

Conclusion

La reconfiguration singulière des frontières ethniques à Mayotte est liée à l'histoire de la partition politique de l'archipel et à l'instauration concomitante d'une frontière territoriale nationale/européenne sous haute surveillance. À travers les mobilisations de Mahorais pour faire advenir leur inclusion effective au sein de l'État-nation français en se séparant dans les faits comme dans l'imaginaire de leurs voisins comoriens et africains, on assiste à un renforcement coextensif des frontières externes et internes. Dans les discours, la frontière ethnique séparant les "Mahorais" des "Anjouanais" et des "Grand comoriens" n'est pas référée à la différence culturelle (alimentaire, vestimentaire, mode de vie) ou religieuse, mais insiste sur des aspects politiques et moraux séparant les uns des autres, et ce malgré la persistance évidente de liens familiaux, de voisinage ou amicaux quotidiens entre "Mahorais" et "Comoriens". ▮

21. Gérard Althabe, "Promotion symbolique et logiques sociales", *in* Gérard Althabe, Bernard Lège, Monique Sélim, *Urbanisme et réhabilitation symbolique. Ivry, Bologne, Amiens*, Paris, Anthropos, 1984. **22.** Abdallah Combo, Bernard Cherubini, Nicolas Roinsard, "Stratégies migratoires et enjeux de la protection sociale à la Réunion et à Mayotte : conflits et concurrences dans les espaces sanitaires et sociaux", rapport à la MiRe-DREES, programme "Migration et protection sociale", 2009.